



## SÉANCE DU 24 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame MIMAULT Patricia, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2024.

Présents : Mmes MIMAULT, POITOU,  
MM. DEBORDES, MIMAULT, NOMBALIER, Mmes, BERGE, PIPET, AUBINEAU-GEAY, BLAIS.

Absents/excusés : Mme HELOU-DEVILLERS ayant donné pouvoir à M. DEBORDES, Mme BETARD ayant donné pouvoir à Mme. MIMAULT, Mme FERNANDES, MM. MORISSEAU, GERVAIS.

Secrétaire de séance : Anne-Marie POITOU  
\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR** : Session ordinaire.

- 1/ création d'une régie de plaçage pour le marché des producteurs du 7 septembre 2024
- 2/ Demande de subvention du Foyer du collège de Secondigny
- 3/ Renouvellement de l'orchestre à l'école pour l'année scolaire 2024/2025
- 4/ Demande de subvention pour l'association « Les petits compagnons d'OMEGA » pour la campagne de stérilisation des chats errants
- 5/ Proposition de prix pour 1 bâtiment mis en vente
- 6/ Devis vitrail Abbatiale
- 7/ Zonage FRR (France Ruralités Revitalisation)
- 8/ Renouvellement de la convention de Schéma de mutualisation de la CA2B
- Points divers (tarifs repas cantine rentrée 2024 et rentrée 2025, inscription villes et villages fleuris)

Le compte rendu de la séance du 29 mai 2024, est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour N° 1 :**

**→ Création d'une régie de plaçage pour le marché des producteurs du 7 septembre 2024.**

La chambre d'agriculture qui organise les marchés des producteurs nous informe de l'obligation de créer une régie de plaçage pour le marché des producteurs du 7 septembre prochain.

Il est proposé d'inscrire Madame Pauline BERGE en tant que régisseur principal et Madame Chloé DIGUET-PIPET en tant que régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

**\*Ordre du jour N° 2 :**

**→ Demande de subvention du Foyer du collège de Secondigny.**

Le F.S.E Foyer Social Educatif du collège Louis Merle de Secondigny, nous sollicitent pour l'obtention d'une subvention liée à l'accueil des élèves de l'Absie ;

A savoir le collège va accueillir, tous niveaux confondus 19 élèves résidants à l'Absie.

Madame le Maire propose une subvention de 40€ soit un montant total de 760.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

**\*Ordre du jour N° 3 :**

**→ Renouvellement de l'orchestre à l'école pour l'année scolaire 2024/2025**

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, propose de renouveler le projet « Orchestre à l'école », par le biais du Conservatoire de Musique.

Pour rappel il est proposé aux élèves des Écoles Élémentaires qui le souhaitent, des séances d'apprentissage d'un instrument de musique. En 2023, le conseil municipal avait donné un accord de principe sur 60 heures fléchées sur l'OAE.

Le compte-rendu sur l'orchestre à l'école nous a été envoyé ainsi que les perspectives pour 2024/2025 :

**BILAN 2023/2024** : très positif tant côté élèves, que parents et enseignants.

- **Reprise des cours** : 12 septembre
- **17 janvier** : vœux du Maire – salle Yvonne Limoge à 20h30 sur la petite scène
- **18 avril** : rencontre chorale du moncoutantais
- **21 juin** : projet commun à tous les OAE avec fanfare Pierre & Fils
- **+ temps à l'EHPAD** :
  - Présentation des instruments par les enfants auprès des aînés
  - 1 chant commun.
  - Pauline fait le lien avec l'animatrice.
- **Thème 24-25** : environnement, nature, écologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM  
N° 2024-45  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

DCM  
N° 2024-39  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

DCM  
N° 2024-41  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

**\*Ordre du jour N° 4 :**

**→ Demande de subvention pour l'association « Les petits compagnons d'OMEGA » pour la campagne de stérilisation des chats errants**

Pour faire suite au rendez-vous du 30 mai dernier avec l'association « Les petits compagnons d'OMEGA » pour la campagne de stérilisation des chats errants, l'association propose d'organiser un piégeage. Pour cela ils déposent de cages-trappe dans la rue de la poste ensuite ils déposent les chats chez le vétérinaire SELAS EVA pour qu'elle les examine et les opère afin de limiter la prolifération. Ces opérations ont des coûts, à savoir

- 36.76€ pour une castration
- 72.65€ pour une ovariectomie (ablation d'un ou des deux ovaires)
- 90.16€ pour une hystérectomie (ôter l'utérus)

Le devis du vétérinaire pour une dizaine de chats s'élève à 420.75€ TTC, il est donc proposé de verser à l'association une subvention de 450.00€ pour la prise en charge de la campagne de stérilisation.

Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les chats errants sous peine d'amende

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

**\*Ordre du jour N° 5 :**

**→ Proposition de prix pour 1 bâtiment mis en vente**

La commune a reçu une offre de prix par l'agence « A la lucarne » pour le logement sis 75 rue de la poste à l'Absie, détaillée comme suit :

Prix Net vendeur : 23 000.00€

Frais d'agence à la charge de l'acquéreur : 6 000.00€

Le nouveau propriétaire devra prendre à sa charge les frais du chauffage urbain.

Madame le Maire propose aux membres du conseil, s'ils consentent à accepter cette offre de prix ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM  
N° 2024-46  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

A la Chapelle Seguin, un riverain accapare une bonne partie du chemin communal qui se trouve entre sa maison et sa parcelle de jardin. Il a fait une demande d'achat auprès de Madame le Maire qui a accepté sous condition que tous les citoyens de la rue soient d'accord ; ils lui ont tous signé un accord.

La mairie a donc contacté le notaire de l'Absie-Secondigny pour obtenir une estimation de cette parcelle de terrain, elle l'estime entre 200€ et 250€.

Le conseil municipal va proposer la vente à 500.00€, sachant que les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. La proposition sera envoyée par courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

**\*Ordre du jour N° 6 :**

**→ Devis vitrail La chapelle Seguin**

L'association « Les amis du patrimoine » a un donateur prêt à financer le coût des travaux pour la réparation d'un des vitraux de la Chapelle Seguin.

L'association s'est donc tournée vers la mairie afin que celle-ci accepte d'avancer le montant total des travaux à savoir 3 204.00€ TTC et l'association reverserait le montant HT, à savoir 2 670€.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de payer la facture de 3 204.00 € TTC, et de refacturer à l'association 2 762.00€ soit 16% du montant TTC afin de prévoir les charges de TVA supportées par la mairie. Une convention découlera de cette délibération qui sera signée entre les 2 parties.

Madame le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM  
N° 2024-47  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

**\*Ordre du jour N° 7 :**

**→ Zonage FRR (France Ruralités Revitalisation)**

Le classement d'une commune en zone FRR rend éligibles les entreprises qui s'implantent sur ce territoire à des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales.

Toutefois ces 2 dispositifs sont soumis à la prise, par les collectivités concernées, de délibérations avant **le 18 septembre 2024**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

4 autres dispositifs facultatifs d'exonérations sont aussi concernés :

- Exonération de la cotisation foncière des entreprises pour les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires
  - *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité*
- Exonération de la TF sur les propriétés bâties des logements acquis et améliorés grâce à des aides de l'ANAH par des personnes physiques
  - *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'adopte pas ce dispositif*
- Exonération de la TF sur les propriétés bâties pour les hôtels, meublés de tourisme et chambres d'hôtes
  - *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité*
- Exonération de la TH sur les résidences secondaires pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes
  - *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte avec 8 votes pour et 3 abstentions.*

DCM  
N° 2024-40  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

DCM  
N° 2024-42  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

DCM  
N° 2024-43  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

DCM  
N° 2024-44  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

**\*Ordre du jour N° 8 :**

**→ Renouvellement de la convention de Schéma de mutualisation de la CA2B**

Le conseil communautaire de l'Agglo2B vient d'approuver en séance ce mardi 2 juillet son nouveau **Schéma de mutualisation 2025-2029** par délibération DEL-CC-2024-111.

Il couvre entre l'Agglo2B et ses communes-membres la nouvelle période qui s'ouvre de 2025 à 2029.

Le conseil municipal dispose alors d'un **délai de trois mois** pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

L'AGGLO2B invite donc chaque commune à délibérer en concordance avec sa délibération du 2 juillet.

Le Conseil municipal est invité, de façon à permettre une prise d'effet du nouveau schéma au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM  
N° 2024-48  
Reçue en  
Préfecture  
le  
18/09/2024

**\*Informations et questions diverses**

**→ Tarifs des repas cantine 2024 et 2025**

A ce jour, les repas sont achetés 2.85€, au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ils passeront à 3.45€ et à 4.50€ au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**→ Villes et villages fleuris :**

le Département propose, dans le cadre du dispositif "Villes et Villages Fleuris", de bénéficier en septembre 2024 d'une visite d'experts (paysagistes, agents techniques, chargés de mission tourisme, ...). A l'issue de cette visite, ils procureront conseils et recommandations personnalisés en vue d'obtenir la labélisation.

Madame le Maire propose que Geoffrey et Muriel se joignent au projet et pourquoi pas, solliciter Etienne de Bocage Pays Branché.

→ **Travaux de la D949bis :**

La commune a reçu un courrier du département pour l'accord d'une subvention de 146 000€ pour des travaux de voirie suite au désistement d'une autre commune.

Il est donc décidé de refaire la bande de roulement de la D949 bis allant du Crédit Mutuel à l'entreprise « Une Histoire », sur la rue de la République.

Afin de saisir cette opportunité, nous devons refaire les bordures et trottoirs. Pour le moment, un devis de 166 000€ reçu par François DEBORDES élu en charge de la voirie, en attente de 2 autres devis comparatifs.

Les travaux sont programmés aux vacances de la Toussaint pour la bande de roulement.

→ **Camping-Car :**

La commune décide de continuer la gratuité de l'accueil des camping-caristes, en ce qui concerne l'eau et l'électricité.

→ **Borne de recharge électrique :**

Selon le bilan du SIEDS, en 2023, il y a eu 25 recharges. Il y a possibilités de brancher 2 véhicules, François se chargera de faire le marquage au sol d'un second emplacement.

→ **Dédicace de Mme DEBUT :**

Mme Début invite les membres du conseil municipal, le vendredi 2 août au restaurant « Chez Chantal » pour la dédicace de son livre « *Mon cri du cœur et de la raison* ».

→ **Haie non entretenue et dangereuse :**

A l'angle de la route du Beugnon et de la route de la Morinière, une haie dense déborde sur la chaussée. Cette dernière appartient au Domaine, un courrier leur sera donc envoyé afin qu'ils assurent l'entretien dans un délai de 15 jours, à défaut les services techniques de la commune s'occuperont de la tailler et la mairie enverra la facture au Domaine.

→ **Conteneurs à déchets, nouvel emplacement :**

Par mail reçu en date du 23/07 par Mme BREMOND du service déchets, cette dernière nous propose 2 emplacements afin de bouger les conteneurs situés sur la place de la Grange. Ces derniers pourraient être installés soit en bout de parcelles au lotissement la Forêt nécessitant la création d'une plateforme de 10mx3m, soit devant les ateliers municipaux (cf photos).

La séance est levée à vingt et une heures, trente-cinq minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et les membres présents ont signé au registre après lecture faite.

MAIRIE DE L'ABSIE

**SÉANCE DU 24 JUILLET 2024**

Le Maire,  
P. MIMAUT

Le Secrétaire de séance,  
Anne-Marie POITOU

M. HELOU-DEVILLERS  
Pouvoir à M. Debordes

M.-L. BETARD  
Pouvoir à Mme Mimault

A.-M. POITOU

F. DEBORDES

C. MIMAUT

~~M. FERNANDES~~

H. BLAIS

C. AUBINEAU

P. BERGÉ

C. PIPET

~~N. MORISSEAU~~

H. NOMBALIER

~~F. GERVAIS~~